

ANNEXE ASSAINISSEMENT SANITAIRE

Annexe 14 : Commune du Rove

La commune du Rove, située sur la côte bleue, compte 1 893 abonnés au service de l’assainissement collectif pour une population évaluée à 4 603 habitants (un abonné peut rassembler plusieurs habitants). Le nombre de dispositifs d’assainissement non collectif est évalué à 157. Le taux de raccordement est de 92,70 %.

Le secteur « Village » du Rove fait partie de l’agglomération d’assainissement de Marseille dont le système d’assainissement est autorisé par l’arrêté préfectoral n°2003-355/26-2002-EA du 16 janvier 2004, complété par l’arrêté préfectoral n°48-2006-EA du 7 juillet 2006 et par l’arrêté préfectoral n°98-2014-PC du 29 octobre 2014.

Les quartiers de Niolon et de la Vesse constituent une agglomération d’assainissement avec une station d’épuration. Conformément au Code de l’Environnement, ce système d’assainissement a fait l’objet d’une déclaration auprès des services de l’Etat, le 30 juin 2003. En janvier 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé les travaux de raccordement de ce système d’assainissement sur celui de l’agglomération de Marseille. La fin des travaux est prévue pour février 2020.

1) Le réseau d’assainissement :

Le réseau d’assainissement présente un linéaire total de 24 kilomètres environ. De type séparatif, il est divisé en deux parties :

- Le secteur dit « village » qui fait partie du système d’assainissement de l’agglomération de Marseille ;
- Le hameau de Niolon la Vesse qui possède une station d’épuration pour environ 3,28 km de réseau mais devrait être raccordé au système d’assainissement de l’agglomération de Marseille en février 2020.

Il possède un bassin d’orage (sur l’ancienne station d’épuration du Rove « Village ») et quatre postes de relevage dont deux sur le système d’assainissement du Rove Niolon.

Type	Dénomination	Situation	Surverse	Rejet
BO	Ancienne STEP du Rove	Ancienne step, village du ROVE	OUI	Pluvial
PR	Le Resquiadou	En limite de commune entre Le Rove et Marseille	OUI	Méditerranée
PR	Gipier	Quartier du Gipier, LE ROVE	OUI	Ruisseau du Gipier
PR	La Vesse	Calanque de la Vesse, NIOLON	OUI	Méditerranée
PR	Le port de Niolon	Chemin de la Pergola, NIOLON	NON	-

2) Les stations d’épuration :

Géolide :

Les eaux usées du secteur dit « village » de la commune du Rove sont traitées sur la station d’épuration de Marseille. Cette station comporte une unité de traitement des eaux et une unité de traitement des boues distinctes.

Le traitement des eaux usées

L’usine de traitement des eaux usées, est un ouvrage souterrain situé à proximité du Stade Vélodrome. Elle comprend deux étages :

- Un étage physico-chimique sous le stade Delort (superficie de 4 ha) mis en service en 1987 ;
- Un étage de traitement biologique sous l’esplanade Ganay (superficie 1,2 ha) mis en service en 2008.

Elle comporte également deux chambres d’admission (avec un dégrillage grossier) :

- Chambre Michelet qui reçoit les effluents du réseau unitaire ;
- La chambre Pugette qui reçoit les effluents du réseau séparatif hors bassin sud.

Les effluents issus du bassin sud sont reçus directement sur la station d’épuration.

Les capacités de pointe d'admission sur chacune des trois entrées sont les suivantes :

- Chambre Michelet : 3,5 m³/s (et dégrillage grossier jusqu'à 12 m³/s : au-delà, la chambre est isolée pour éviter l'inondation de la station) ;
- Chambre Pugette : 3 m³/s (dégrillage grossier jusqu'à 6,5 m³/s : au-delà, la chambre est isolée) ;
- Entrée bassin sud : 0,9 m³/s.

Depuis juin 2017, les débits by-passés en tête de station d'épuration (en raison du dépassement de la capacité d'admission, de l'isolement de la sous station ou de l'entretien de certaines installations) sont stockés dans le bassin de rétention Ganay jusqu'à un volume de 52 000 m³ et un débit de pointe de 14 m³/s. En 2012, l'automatisme des vannes de la chambre Michelet a été modifié afin de retarder l'isolement de la chambre.

La station a été dimensionnée pour traiter un volume journalier de pointe de 325 500 m³. Le volume moyen journalier est évalué à 240 000 m³ et le flux moyen de matières en suspension à 63,7 tonnes/jour. L'ouvrage permet de respecter les performances suivantes :

- MES < 25 mg/l et abattement de 90 %
- DCO (Demande Chimique en Oxygène) < 125 mg/l et abattement de 75 %
- DBO₅ (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) < 25 mg/l et abattement de 80 %
- Fer < 0,4 mg/l (moyenne annuelle)
- Abattement des détergents de 85 %.

Les principaux équipements des différentes étapes du traitement sont les suivants :

- Unités de prétraitement : 14 dégrilleurs, 16 bassins dessablage-déshuilage
- Décantation primaire : 14 bassins d'un volume unitaire de 1571 m³ ;
- Traitement physico-chimique : 8 files complètes de traitement comprenant chacune 1 bassin de coagulation (72 m³), bassin de floculation de 194 m³, 2 bassins de post floculation de 194 m³ avec injection de polymère anionique, 2 bassins de décantation lamellaire d'un volume unitaire 374 m³ ;
- Biofiltration : 34 biofiltres Biostyr de surface unitaire 173 m² ;
- Unité de traitement biologique des graisses (Biolix) ;
- Unité de désodorisation de l'air extrait de l'usine ;
- Deux postes d'accueil des matières de vidange et un poste d'accueil des graisses issus du curage des bacs à graisse.

Les eaux traitées sont rejetées dans l'anse de Cortiou. Le suivi du milieu marin au droit du rejet met en évidence une progression de la faune et la flore. Le panache de rejet n'est plus visible par temps sec.

Le traitement des boues

L'épuration des eaux génère la production de boues d'épuration. Ces boues sont composées par les matières en suspension piégées dans le traitement et des floccs bactériens qui se sont développés en consommant la pollution organique dissoute. Ces boues qui sont très liquides à l'issus de l'épuration des eaux sont envoyés par pompage dans une usine située dans une ancienne carrière près de Sormiou. Sur ce site, les boues sont traitées pour former un produit solide et valorisable.

La station, entièrement modernisée en 2008, met en œuvre les procédés suivants :

- épaissement primaire ;
- digestion anaérobie thermophile : dégradation biologique de la matière organique et production de gaz méthane valorisé sur site après une désulfuration biologique (chauffage des boues et le cas échéant production d'électricité) ;
- déshydratation par centrifugation (centrifugation sur 3 files de 53 m³/h et 1 500 kgMS/h chacune) ;
- séchage à l'aide de turbo sècheurs reliés à chaque file de centrifugation (séchage à 259°C, production de 1,4 t MS/h, capacité d'évaporation de 3,6 t H₂O /h) ;
- un traitement de désodorisation pour l'air extrait des unités de traitement.

A l'issu de ce traitement, les boues atteignent une siccité de 90 % (moins de 10 % d'humidité). Elles se présentent sous la forme d'une poudre ou de pellets qui peuvent être orientés vers une valorisation agronomique ou énergétique.

En août 2016, à la suite d'un incident majeur d'une ligne de séchage à l'arrêt, a généré un contentieux et entraîné la fermeture prolongée de l'atelier séchage. Les boues sont actuellement traitées par chaulage (filière de secours) et des réflexions sont en cours pour permettre un redémarrage sécurisé des sècheurs après réparation de la file endommagée.

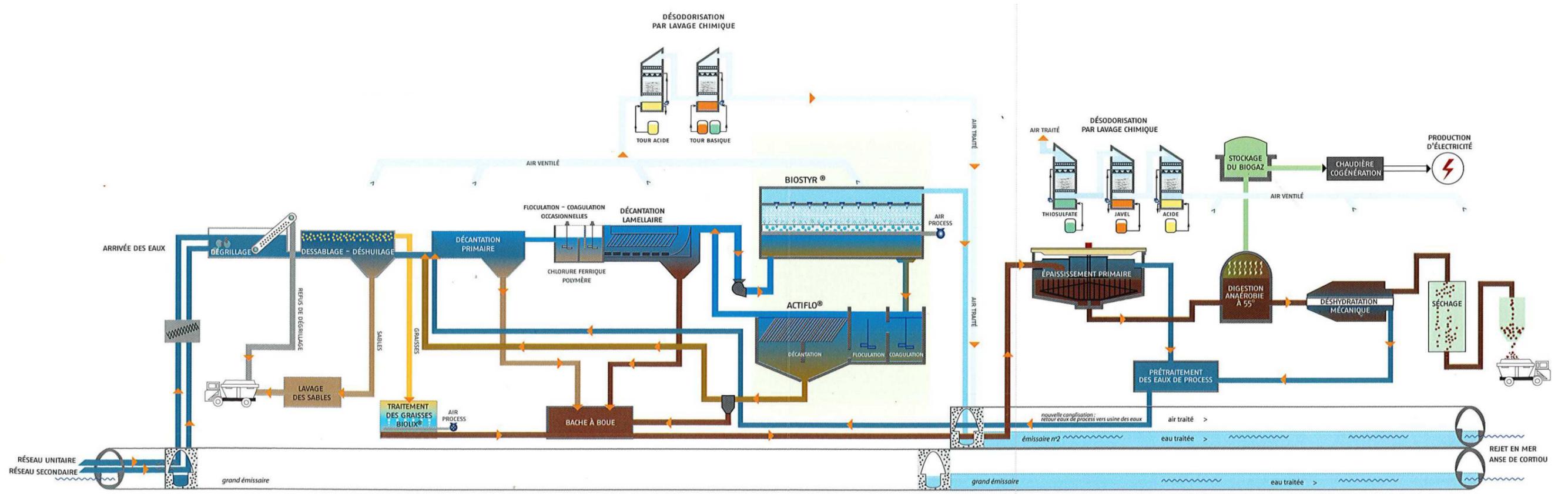


Schéma de principe du fonctionnement de la station d'épuration de Marseille

La station d’épuration du Rove Niolon

La station d’épuration de Niolon a été réalisée en 1979, réhabilitée en 1998 et améliorée en 2004. Il s’agit d’une station d’une capacité de 1 500 équivalent-habitants à traitement de type physico-chimique.

Elle comprend les ouvrages suivants :

- 1 dégrilleur automatique
- 1 poste de relevage
- 1 cuve de coagulation avec agitateur
- 1 cuve de floculation avec agitateur
- 1 décanteur lamellaire
- 1 canal de comptage eau traitée
- 1 chaîne de traitement des boues utilisant des bennes filtrantes

Le rejet des eaux traitées a lieu dans la calanque du chinois à une profondeur de 3,50 m. Le suivi du milieu marin au droit du rejet de la station n’a pas mis en évidence d’impact sur l’environnement.

Néanmoins, compte tenu des faibles performances de cette installation et des usages balnéaires sensibles à proximité, la Métropole a décidé de raccorder le système d’assainissement du Rove Niolon sur le système d’assainissement de l’agglomération de Marseille, dans le cadre du Contrat d’Agglomération signé en 2014 avec l’Etat et l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée et Corse. Le projet comprend :

- Le raccordement, par des postes de pompage en série, des effluents collectés dans le périmètre des noyaux villageois de LA VESSE et de NIOLON, au réseau d’assainissement du village du ROVE ;
- La restructuration du réseau d’assainissement existant (120 m de canalisation) et la création d’un bassin de stockage de 30 m³, dans le centre de plongée UCPA ;
- La déconstruction de la station d’épuration.

La phase travaux a débuté en janvier 2019 et devrait se terminer au cours du mois de février 2020.

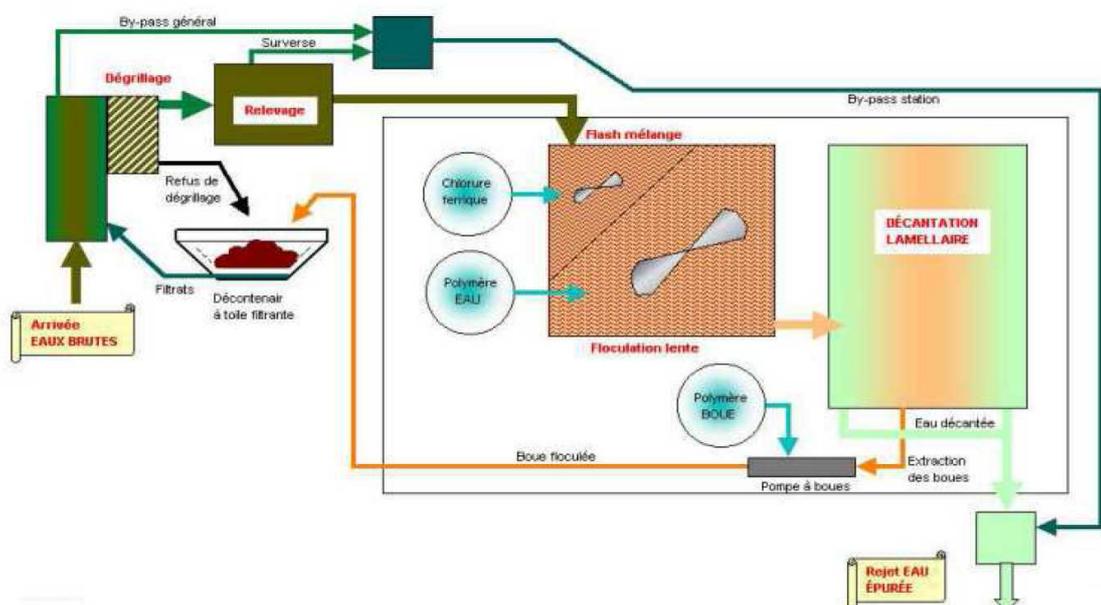


Schéma de principe de la station d’épuration du Rove Niolon



3) Schéma du réseau actuel :

